

2023-14



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 13
Conseillers présents 12

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS**

**Séance ordinaire**  
**du 5 juillet 2023 à 19 heures 30 minutes**

**Sont présents** : BITSCH Raymond, DRAXEL Laurent, GUTTIG Stéphanie, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, RICHARD Marie-José, SAGET Laurent, SARROCA Mylène (arrivée à 19h37), WALGENWITZ Éric, WALTER Brigitte, WEISS Jean-Julien et WEISS Nicolas.

**Absents excusés** : WOLF Vivien.

**Ont donné procuration** : ---

**Secrétaire de séance** : LILLER Laurent.

**Ordre du jour** :

1. Approbation du PV de la séance du 25 mai 2023
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Démission de Mme LICHTIN Sophie, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire : remplacement ou non
4. Election d'un adjoint au Maire (*le cas échéant*)
5. Point sur les travaux de rénovation de l'église
6. Divers

Monsieur le Maire donne connaissance des excuses des conseillers qui lui ont été transmises. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement et Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**Point n° 1**  
**Approbation du P.V. de la séance du 25 mai 2023**

M. MAZAJCZYK Richard demande à ce qu'une mention soit ajoutée au point n°3 « Fusion des écoles élémentaires du Haut Soultzbach et de Soppe-le-Bas avec l'école maternelle de Soppe-le-Bas » au 3<sup>e</sup> alinéa : **Après débat et réflexion au sein du conseil municipal**, M. MAZAJCZYK Richard indique être surpris par la démarche, décidée par le Président du SIS seul, sans consultation préalable des communes concernées.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (Laurent DRAXEL).

**Point n° 2**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur LILLER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Mme SARROCA Mylène arrive à 19h37.

**Point n° 3**  
**Démission de Mme LICHTIN Sophie, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire :**  
**Remplacement ou non**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme LICHTIN Sophie de son poste de 1<sup>ère</sup> adjointe, qui a été acceptée par le Préfet avec date d'effet au 13 juin 2023.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1, L2122-8 et L2122-14, suite à cette démission, le Conseil Municipal a la faculté soit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, soit de supprimer le poste d'adjoint.

M. le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint pour le reste du mandat, personne n'étant suffisamment disponible pour s'engager sur ce poste.

Mme RICHARD Marie-José demande au Maire et aux adjoints si la charge de travail sera gérable pour eux avec un adjoint de moins.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si un volontaire se porte candidat pour le poste d'adjoint. Il est précisé que Mme LICHTIN Sophie avait reçu une délégation de fonctions du Maire pour les domaines suivants : Affaires scolaires, associations, temps libre et relations intergénérationnelles.

Aucun candidat ne se présentant, M. le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acte la démission de Mme LICHTIN Sophie
- Décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

A la suite de cette démission, il y a lieu de remplacer Mme LICHTIN dans les différents syndicats intercommunaux et commissions dans lesquels elle siégeait, à savoir :

- SIS (titulaire)
- EPAGE – déléguée GEMAPI (suppléante)
- Brigades Vertes (suppléante)
- Commission d'Appel d'Offres (titulaire)
- Commission MAPA (titulaire)

**3.1 SIS**

M. SAGET Laurent, actuellement délégué suppléant au SIS se propose de devenir titulaire.

Après vote, sont désignés à l'unanimité :

- M. SAGET Laurent, délégué titulaire au SIS en remplacement de Mme LICHTIN Sophie
- M. WALGENWITZ Eric, délégué suppléant au SIS à la place de M. SAGET Laurent.

2023-15

### **3.2 EPAGE – GEMAPI**

Après vote, est désigné à l'unanimité :

- M. WEISS Nicolas comme délégué GEMAPI suppléant à l'EPAGE.

### **3.3 Brigade Verte**

Après vote, est désigné à l'unanimité :

M. DRAXEL Laurent comme délégué suppléant au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin.

### **3.4 Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

M. WEISS Nicolas, actuellement membre suppléant de la CAO, se propose de devenir titulaire.

Après vote, sont désignés à l'unanimité :

- M. WEISS Nicolas, membre titulaire de la CAO en remplacement de Mme LICHTIN Sophie
- Mme GUTTIG Stéphanie, membre suppléante de la CAO à la place de M. WEISS Nicolas.

### **3.4 Commission MAPA (Marchés à Procédure Adaptée)**

M. WEISS Nicolas, actuellement membre suppléant de la Commission MAPA se propose de devenir titulaire.

Après vote, sont désignés à l'unanimité :

- M. WEISS Nicolas, membre titulaire de la Commission MAPA en remplacement de Mme LICHTIN Sophie
- Mme GUTTIG Stéphanie, membre suppléante de la Commission MAPA à la place de M. WEISS Nicolas.

Par ailleurs, Mme LICHTIN Sophie ne sera pas remplacée dans les comités consultatifs communaux.

### **Point n° 4** **Rénovation de l'église**

En préambule, M. le Maire expose un point d'avancement du chantier de rénovation de l'église :

- Pose des vitraux en cours
- Problème de l'orgue : suite à l'endommagement de l'orgue consécutif aux travaux (l'origine exacte restant à définir par expertise), l'entreprise BRAYE a présenté un devis pour la réparation qui s'élève à 38.000 € HT environ. Une délégation du service des monuments historiques est venue sur site et a validé le devis présenté et les dispositions techniques proposées par l'entrepreneur.  
L'architecte en charge du suivi des travaux de rénovation a adressé un courrier à l'ensemble des entreprises intervenantes, leur demandant d'effectuer une pré-déclaration du sinistre à leurs assurances respectives.  
Les travaux de réparation de l'orgue ne pourront être engagés qu'après expertise.
- Travaux restants : Parvis et essai chauffage.

- Problématique des bancs :

M. le Maire rappelle que les bancs nécessitaient d'être restaurés avant leur remise en place et que le chiffrage présenté pour ces travaux de rénovation s'élevait à 52.000 € environ, raison pour laquelle une proposition visant à remplacer les bancs par des chaises avait été formulée puis présentée en réunion du Conseil de Fabrique, et en réunion élargie au Comité Consultatif Travaux-Bâtiments-Voirie.

Mme GUTTIG Stéphanie rend compte des discussions qui ont eu lieu lors de ces réunions et indique qu'un essai d'aménagement de l'église avec des chaises a été réalisé sur place pour permettre de se faire une idée.

Un vote informel a eu lieu afin d'évaluer cette solution : 3 voix pour les bancs (dont M. le Curé), 10 pour les chaises et 2 abstentions.

M. le Maire a souhaité s'entretenir une nouvelle fois avec M. le Curé à ce sujet afin de lui expliquer la démarche et les raisons du choix des chaises : au-delà du coût de la restauration, une nouvelle difficulté est en effet apparue concernant les bancs, à savoir la fixation de ceux-ci dans le sol, particulièrement délicate en raison de l'installation de chauffage au sol.

Au vu des circonstances, M. le Curé a indiqué pouvoir accepter que l'on remplace les bancs par des chaises même s'il aurait personnellement préféré pouvoir conserver les bancs.

Mme RICHARD Marie-José aurait souhaité pouvoir constater l'état des bancs avant de se prononcer, car ces bancs représentent un patrimoine local.

Mme GUTTIG Stéphanie précise que les bancs ne sont plus d'origine car ils avaient été modifiés (raccourcis, un placage a été parfois ajouté et une partie des assises remplacée) et que par conséquent leur valeur patrimoniale est relativement limitée. Par ailleurs, l'Eglise elle-même a évolué au fil du temps et des différentes rénovations réalisées.

La question des agenouilloirs avait également été mise en avant mais leur utilisation tend à disparaître, et dans les églises qui installent de nouveaux bancs, ces derniers n'en sont souvent pas dotés.

La solution des chaises n'est probablement pas idéale mais elle offre une certaine flexibilité, permettant d'aménager les locaux de l'église en fonction des événements qui s'y tiennent.

M. le Maire présente à l'assemblée le devis pour l'acquisition de 170 chaises qui s'élève à 22.737,50 TTC, le coût de la rénovation et de la fixation des bancs au sol (obligatoire pour des raisons de sécurité) s'élevant à environ 60.000 €.

A l'issue de cette présentation, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de chaises en remplacement des bancs de l'église. Il précise par ailleurs que la destination future de ces derniers sera discutée et qu'il n'est aucunement envisagé de les détruire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour – 3 abstentions (M. DRAXEL Laurent – Mme RICHARD Marie-José et M. SAGET Laurent) :

- De remplacer les bancs de l'église par des chaises
- Autorise le Maire à procéder à l'acquisition de 170 chaises pour un montant maximum de 22.737,50 € TTC.

Cet achat n'étant pas inscrit au BP 2023, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à un virement de crédits du compte 2315 vers le compte 21848. En effet, au compte 2315 sont inscrits 118.216.07 € pour les travaux relatifs à la lutte contre les inondations et ce budget ne sera pas nécessaire pour les travaux envisagés cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote la décision modificative suivante :
  - Compte 2315 « Installations, matériels et outillages techniques » : - 23.000 €
  - Compte 21848 « Autres matériels de bureau et mobiliers » : + 23.000 €

2023-16

**Point n° 5**  
**Divers**

- **Problème de visibilité – carrefour rue de Bretten/rue Principale**

Mme SARROCA évoque un problème de visibilité au niveau du carrefour entre la rue de Bretten et la rue Principale : il conviendrait de tailler l'arbre qui déborde sur le trottoir et gêne la visibilité pour les usagers de la route débouchant de la rue de Bretten.

M. BITSCH Raymond indique qu'il se rendra chez le propriétaire concerné pour lui faire part de ce problème de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 17 minutes.

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la séance du 5 juillet 2023**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 25 mai 2023
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Démission de Mme LICHTIN Sophie, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire : remplacement ou non
4. Point sur les travaux de rénovation de l'église
5. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WEISS Jean-Julien	Maire		
WALTER Brigitte	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
MAZAJCZYK Richard	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
BITSCH Raymond	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
RICHARD Marie-José	Conseillère municipale		
WALGENWITZ Éric	Conseiller municipal		
SAGET Laurent	Conseiller municipal		
WOLF Vivien	Conseiller municipal	Excusé	
WEISS Nicolas	Conseiller municipal		
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
SARROCA Mylène	Conseillère municipale		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		